

Les consommateurs peuvent jouer un rôle dans la prévention de préjudices associés aux accidents liés à la médication.

Bulletin de Médicamentssécuritaires.ca

Volume 4 • Numéro 8 • Le 28 novembre 2014

Question qu'il est important de poser : Ce nouveau médicament vise-t-il à remplacer un médicament que je prends normalement?

Le professionnel de la santé que vous consultez pourrait apporter des changements relativement aux médicaments que vous prenez si votre état de santé évolue ou si de nouveaux traitements sont offerts. Cependant, vous devez savoir si les changements apportés auront des répercussions sur les autres médicaments que vous prenez actuellement. N'oubliez pas non plus d'en informer les autres professionnels de la santé que vous consultez; vous êtes souvent le mieux placé pour le faire.

Le cas d'un consommateur qui a malencontreusement reçu deux médicaments différents pour traiter la même affection a été soumis à Médicamentssécuritaires.ca. Le médecin du consommateur lui avait prescrit un nouveau médicament à prendre à la place d'un autre. Malheureusement, le nouveau médicament a été remis au consommateur, qui l'a pris en plus de celui qu'il prenait déjà. Le consommateur prenait de la warfarine, produit visant à éclaircir le sang (anticoagulant) utilisé pour prévenir ou traiter les affections causées par la formation de caillots sanguins. Cependant, son médecin de famille a jugé préférable de lui prescrire plutôt l'anticoagulant dabigatran (du nom de marque Pradaxa, anciennement Pradax). Deux mois plus tard, le consommateur a fait renouveler plusieurs ordonnances à la pharmacie avant de partir en croisière. Or, le pharmacien lui a remis à la fois la warfarine et le dabigatran, et le consommateur a pris ces deux médicaments pendant cinq jours. Pendant la croisière, l'une de ses jambes est devenue enflée et de couleur sombre. Le médecin de la croisière a diagnostiqué un grave hématome (accumulation de sang sous la peau) causé par l'utilisation conjointe des deux anticoagulants. Il a alors conseillé au consommateur de cesser de prendre la warfarine, comme le médecin de famille l'avait prévu au départ, et l'hématome s'est résorbé.

Voici quelques conseils de Médicamentssécuritaires.ca pour éviter ce genre d'erreur :

- Lorsqu'un professionnel de la santé vous prescrit un nouveau médicament, demandez-lui si ce médicament doit être pris à la place d'un autre, ou s'il change la façon dont vous prenez l'un de vos médicaments.
- Lorsqu'un professionnel de la santé vous dit de cesser de prendre un médicament, assurez-vous d'en informer aussi votre pharmacien. Ce dernier pourra ainsi mettre à jour votre dossier.
- Soyez précis lorsque vous demandez des renouvellements. Donnez le numéro de l'ordonnance, ainsi que le nom de chaque médicament.
- Conservez toujours une liste des médicaments que vous prenez. Apportez-la chaque fois que vous allez consulter un professionnel de la santé, et modifiez-la sans tarder en cas de changement à vos médicaments. Vous pouvez aussi demander au professionnel de la santé de vous aider à la modifier correctement, le cas échéant.

- Chaque fois que vous recevez des médicaments à la pharmacie, [lisez bien votre prescription](http://www.medicamentssecuritaires.ca/bulletins/dossiers/201309BulletinV4N6Rappel_Lisez_VotrePrescription.pdf) (http://www.medicamentssecuritaires.ca/bulletins/dossiers/201309BulletinV4N6Rappel_Lisez_VotrePrescription.pdf) et assurez-vous d'avoir reçu les bons médicaments. Vous pouvez aussi comparer les contenants que vous recevez à votre liste de médicaments. S'ils ne correspondent pas, parlez-en à un membre du personnel de la pharmacie.
- Sachez pourquoi vous prenez chacun des médicaments. Ainsi, vous saurez si vous devez prendre plusieurs médicaments pour la même fonction, ou si une erreur a été commise.
- Lorsqu'un professionnel de la santé vous demande de changer votre façon de prendre un médicament, y compris d'arrêter complètement de le prendre, assurez-vous de noter par écrit ces nouvelles directives. Si les directives vous sont données par téléphone, écrivez-les, puis répétez-les avant de raccrocher.
- Lisez toujours tous les documents fournis avec votre médicament. Bien souvent, ils indiquent les médicaments qui peuvent interagir avec d'autres et donnent des renseignements sur les effets secondaires potentiels. Si vous n'êtes pas sûr d'avoir bien compris, dites-le au pharmacien.

Conseils pour les professionnels de la santé

Voici quelques étapes à suivre pour éviter les malentendus engendrés par la substitution d'un médicament :

- Revoyez tous les changements avec le patient et demandez-lui de confirmer qu'il a bien compris les nouvelles directives.
- Veillez à ce que les autres professionnels de la santé soient informés des changements apportés aux médicaments du patient. Lorsque vous rédigez une ordonnance pour des médicaments qui doivent en remplacer d'autres, indiquez aussi quels médicaments le patient doit cesser de prendre.
- Mettez le dossier du patient à jour, pour que les médicaments qui ne sont plus utilisés soient retirés de la liste de traitements actifs.
- Aidez le patient à modifier sa liste de médicaments